

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 janvier 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

AMENDEMENT

N ° AS7051

présenté par

M. Dharréville, M. Monnet et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine -
NUPES

ARTICLE 13

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article 13 du projet de loi de financement rectificative de la Sécurité sociale pour 2023 prévoit la libéralisation du dispositif d'emploi-retraite qui vise à faire travailler les retraités en raison du montant insuffisant de leur pension de retraite.